



**Mairie
d'AUBIGNÉ**

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
SEANCE DU 10 Juillet 2020

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures trente,
Le CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Aubigné s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans la salle communale, sous la Présidence de Mr Youri MOYSAN, Maire.

Présents : Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER, Valérie BORDES, Bruno DENIAUD,
Johanna JAMAUX, Jean Charles GRUEL, Pierre Yves GIRAUD, Bruno RICHARD, Isabelle
LETOURNOUX

Absents : Aurélie MIRAMONT

Procurations : Aurélie MIRAMONT à Valérie BORDES

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 11

Secrétaire de séance : Valérie BORDES

Date de convocation : 3 Juillet 2020

Date d'affichage en mairie : 3 Juillet 2020

Désignation du délégué titulaire et des délégués suppléants aux élections sénatoriales

Délibération 2020/23– Nature de l'acte : 5.3 Désignation de représentants

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour
l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des
délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs
sénatoriaux,

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil
municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il
s'agit de M GRUEL, Mme LETOURNOUX, M GIRAUD et Mme JAMAUX.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Les candidatures enregistrées :

M Youri MOYSAN pose sa candidature au poste de délégué titulaire.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections
sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Élection du délégué

A obtenu :

- M MOYSAN : 11 voix

M MOYSAN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

- M BORDES : 11 Voix
- M. RICHARD : 10 voix
- Mme SAUVEE : 10 voix

Mme BORDES, M RICHARD et Mme SAUVEE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Participation aux frais de scolarité 2019/2020 – Saint Aubin d’Aubigné Notre Dame de Bon secours (Privé)

Délibération 2020/24– Nature de l'acte : 8.1.1 Frais de scolarité

Le financement des écoles privées est déterminé soit par le coût de l'école publique, soit par le coût moyen départemental fixé par la Préfecture lorsqu'il n'existe pas d'école publique dans la commune. Le montant minimum des deux coûts sera choisi.

Le coût de l'école publique de Saint Aubin d'Aubigné s'élève à 368,83€ pour un élève élémentaire et 1079,34€ pour un élève maternelle. Le coût moyen départemental s'élève à 376€ pour un élève élémentaire et 1230€ pour un élève maternelle.

Le montant des frais de scolarité de l'école Notre Dame de Bon Secours pour 2019/2020 s'élève donc à 11 270,83€ réparti comme suit :

	Effectif	Coût/élève	Coût total
Maternelle	6	1079,34€	6 476,04€
Elémentaire	13	368,83€	4 794,79€
TOTAL			11 270.83€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** le versement des frais de scolarité 2019/2020 de l'école Notre Dame de Bon Secours de Saint Aubin d'Aubigné pour un montant de 11 270,83€.

Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné : Fonds de concours MODIFICATION

Délibération 2020/25– Nature de l'acte : 7.8 Fond de concours

Vu la délibération 2020/07, sollicitant le versement des fonds de concours auprès de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné,

Considérant qu'il y a une erreur sur le montant de la dernière opération, entre le HT et le TTC, il convient de modifier la demande initiale.

Pour rappel, la commune d'Aubigné sollicite une participation financière de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné pour plusieurs opérations pour l'année 2019/2020.

Monsieur le Maire rappelle que le solde alloué à la commune d'Aubigné s'élève à 39 585,92€.

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération 2019/21 du 26 Mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé le marché public pour la création d'un mur de soutènement au Cimetière.

Dépenses		Recettes	
La journalière nature	25 275,20€	DETR	10 910,08€
Guillois (fourniture Pierres)	2 000, 00€	Autofinancement	8 182,56€
		Fonds de concours	8 182,56€
	27 275,20€		27 275,20€

Il est demandé l'attribution de 8 182,56€ au titre du fonds de concours pour cette opération pour l'année 2019.

Par délibération 2018/72 du 18 Décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la viabilisation de la parcelle A484.

Dépenses		Recettes	
Terrassement Guillois	15 485,00€	Autofinancement	8 777,37€
Branchement eau potable	1 175,13€	Fonds de concours	8 777,36€
Branchement électricité	894,60€		
	17 554,73€		17 554,73€

Il est demandé l'attribution de 8 777,36€ au titre du fonds de concours pour cette opération pour l'année 2019.

Par délibération 2019/52 du 19 Novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une allée au cimetière pour un montant de 11 092,30€ HT. La facture de l'entreprise s'élève après travaux à 10 855,92€.

Dépenses		Recettes	
Allée cimetière	9 046.60€	Autofinancement	4 523,30€
		Fonds de concours	4 523,30€
	9 046,60€		9 046,60€

Il est demandé l'attribution de 4 523,30€ au titre du fonds de concours pour cette opération pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **PUNANIMITE** :

- **SOLLICITE** le versement de 21 483,22€ au titre du fonds de concours.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer tout acte afférant à cette demande.